

# Commentaires sur les modifications apportées au projet de Terminal méthanier d'Énergie Cacouna

Présenté à  
**la Commission d'examen conjoint sur  
l'environnement**

(Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement et Agence canadienne  
d'évaluation environnementale)

par la

**Municipalité régionale de  
comté de Rivière-du-Loup**

**Octobre 2006**



**Commentaires de la MRC de Rivière-du-Loup  
sur les modifications apportées  
au projet de Terminal méthanier  
d'Énergie Cacouna**

Au mois d'août 2006, des modifications ont été apportées à la conception du projet de terminal méthanier d'Énergie Cacouna et une nouvelle méthode de construction a été développée. Les modifications les plus importantes qui ont été effectuées concernent la conception et la construction des installations maritimes, la localisation de l'évent ainsi que le nombre et la localisation des bassins de rétention de déversement de gaz naturel liquéfié (GNL). À la suite de ces modifications, le mandat de la commission du BAPE et de la commission d'examen conjoint a été prolongé jusqu'au 10 novembre 2006. La commission d'examen conjoint invite les personnes et les groupes intéressés à lui faire connaître leurs observations sur ces modifications et sur les impacts qu'elles sont susceptibles d'entraîner.

La MRC de Rivière-du-Loup a fait part de ses commentaires sur le projet de terminal méthanier dans un mémoire qu'elle a présenté le 12 juin 2006. Dans ce mémoire, la MRC se montrait favorable au projet en raison des importantes retombées économiques que la construction d'un terminal méthanier à Cacouna apportera à la région. Les impacts du projet sur le plan de l'environnement et de la sécurité apparaissaient acceptables pour le conseil de la MRC, en raison notamment de la fiabilité des technologies employées et du fait que le projet sera érigé sur un site portuaire déjà largement perturbé.

Les modifications qui ont été apportées au projet depuis la fin des audiences apparaissent relativement mineures. La MRC de Rivière-du-Loup constate que ces modifications permettront de limiter davantage les impacts sur l'environnement ou d'améliorer la sécurité du site. Nous notons tout particulièrement la réduction de la durée des travaux sous-marins sur les installations maritimes, qui aura un effet positif sur l'impact du projet sur les mammifères marins. L'enfoncement des pieux, même s'il génère des crêtes sonores légèrement plus puissantes que celles générées par le martèlement des palplanches (212 dB versus 200 dB) permettra de diminuer considérablement la durée de perturbation du milieu marin par le bruit. Cette technique permettra surtout de limiter la construction aux périodes de moindre impact pour les baleines.

La MRC fait un constat similaire quant à l'impact des modifications au projet sur le niveau sonore en surface pendant la phase construction : les niveaux de bruits prévus sont à la hausse pour le jour, tout en restant à l'intérieur des niveaux acceptables, mais devraient être plus faibles que ceux présentés dans l'étude d'impact pour la nuit.

Les modifications apportées à la conception de la cheminée de ventilation semblent aussi globalement positives. La nouvelle conception permettra de diminuer les perturbations du milieu physique dans le secteur de la falaise tout en améliorant l'aspect sécuritaire. En l'absence de nouvelles simulations visuelles, il est difficile d'affirmer que l'impact visuel du projet sera amélioré. Il est vrai que la hauteur de la cheminée est réduite et qu'elle sera probablement visible de moins loin, mais il est possible aussi que sa nouvelle localisation au-dessus de l'eau fasse en sorte qu'elle se détache davantage de son arrière-plan visuel et qu'elle soit somme toute plus visible, notamment de l'île Verte.

Quoi qu'il en soit, la MRC de Rivière-du-Loup estime qu'il est normal et même souhaitable que des modifications surviennent en cours de route dans la conception de certains éléments du projet. Le processus d'élaboration de plans de plus en plus détaillés pour les installations amène nécessairement de nouvelles idées qui sont des occasions de diminuer certains impacts environnementaux ou d'améliorer la sécurité du terminal. Le fait que des firmes d'ingénierie différentes soient impliquées à différentes phases de conception des plans est aussi de nature à susciter l'émergence d'idées novatrices et bénéfiques pour le projet.

La MRC de Rivière-du-Loup réitère donc, après avoir pris connaissance des récentes modifications, son appui au projet de terminal méthanier au port de Gros-Cacouna. Les arguments en faveur de cet appui qui sont exposés dans le mémoire de la MRC demeurent. La confiance que la MRC a envers le promoteur du projet et la technologie employée est même aujourd'hui renforcée par la démonstration qui est maintenant faite que ce projet intègre les conceptions les plus avancées et les plus sécuritaires.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP

310, rue St-Pierre  
Rivière-du-Loup, Québec G5R 3V3

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Extrait du procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup (MRC), tenue le **10 octobre 2006**, à 9h30, à la préfecture située au 310 rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, et à laquelle assistaient les conseillers de comté suivants:

Jean D'AMOUR, Michel LEBEL, Gaétan MICHAUD et Jacques M. MICHAUD

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Michel LAGACÉ, Préfet et maire de Saint-Cyprien.

Extrait de résolution numéro 2006-074-A

9. PROJET DE CONSTRUCTION DU TERMINAL MÉTHANIER D'ÉNERGIE CACOUNA

9.1 Dépôt pour adoption d'un projet de mémoire complémentaire à la suite des modifications apportées à certaines infrastructures

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean D'Amour  
appuyé par le conseiller Michel Lebel  
et résolu :

QUE ce comité accepte le projet de mémoire complémentaire, qui a été déposé séance tenante, et ce, concernant les modifications apportées à certaines infrastructures du projet de construction du terminal méthanier d'Énergie Cacouna.

Adoptée à l'unanimité.

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

(Signé) RAYMOND DUVAL, directeur général  
et secrétaire-trésorier

(Signé) MICHEL LAGACÉ, préfet

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce douzième jour du mois d'octobre 2006.

  
Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier